



SYNDICAT
DU DADOU



DOSSIER REGLEMENTAIRE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2024

Référence dossier	RPQS 2024
Version	A
Auteur	SM DADOU
Date	01/08/2025

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées	5
1.6.1.	Production	5
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.4.	Autres volumes	7
1.6.5.	Volume consommé autorisé	7
1.6.6.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
4.	Financement des investissements	16
4.1.	Branchements en plomb	16
4.2.	Montants financiers	16
4.3.	État de la dette du service	16
4.4.	Amortissements	16
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	17
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

1. Caractérisation technique du service



1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE DU DADOU
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alban, Albi, Ambialet, Aussac, Bellegarde-Marsal, Briatexte, Brousse, Cabanès, Cambon, Carlus, Cunac, Dénat, Fauch, Florentin, Fréjairolles, Fénols, Graulhet, Laboulbène, Laboutarie, Lacrouzette, Lamillarié, Lautrec, Le Séquestre, Lombers, Missècle, Mont-Roc, Montdragon, Montfa, Montpinier, Montredon-Labessonnié, Moulayrès, Mouzieys-Teulet, Orban, Peyregoux, Poulan-Pouzols, Puygouzon, Rayssac, Roquecourbe, Rouffiac, Réalmont, Saint-André, Saint-Gauzens, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Julien-du-Puy, Saliès, Sieurac, Teillet, Terre-de-Bancalié, Terssac, Villefranche-d'Albigeois, Vénès
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☒ Oui, date d'approbation* : 2019 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 2014 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : 2018 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante



1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Délégation de Service Public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/06/2014
- Date de fin de contrat initial : 31/05/2032
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/05/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 - Intégration nouveaux équipements (UTEP Teillet) et intégration de la commune de Rayssac
2 - Abandon de la station de La Bancalié et intégration de la commune d'Alban
- Nature exacte de la mission du prestataire : Compteurs eau froide, distribution, élévation, gestion clientèle, production, branchements



1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 49 833 habitants au 31/12/2024 (48 176 l'année précédente).



1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 24 936 abonnés au 31/12/2024 (23 644 l'année précédente) dont 9 abonnés autres services.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés Année N-1	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Alban	597	594	-0,5%
Albi	1082	1087	0,5%
Ambialet	336	334	-0,6%
Aussac	128	130	1,6%
Bellegarde-Marsal	344	347	0,9%
Briatexte	1020	1021	0,1%
Brousse	213	211	-0,9%
Cabanès	141	139	-1,4%
Cambon	953	959	0,6%
Carlus	321	322	0,3%
Cunac	692	691	-0,1%
Dénat	426	633	48,6%
Fauch	287	294	2,4%
Fénols	122	124	1,6%
Florentin	355	357	0,6%

Commune	Nombre total d'abonnés Année N-1	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Fréjairolles	672	674	0,3%
Graulhet	1247	1255	0,6%
Laboulbène	84	84	0,0%
Laboutarié	258	261	1,2%
Lacrouzette	899	944	5,0%
Lamillarié	224	227	1,3%
Lautrec	925	931	0,6%
Le Sequestre	1086	1107	1,9%
Lombers	548	546	-0,4%
Missècle	52	52	0,0%
Mont-Roc	150	151	0,7%
Montdragon	282	285	1,1%
Montfa	200	202	1,0%
Montpinier	84	82	-2,4%
Montredon-Labessonnié	324	324	0,0%
Moulayrès	107	107	0,0%
Mouzieys-Teulet	233	236	1,3%
Orban	169	170	0,6%
Peyregoux	46	47	2,2%
Poulan-Pouzols	229	232	1,3%
Puygouzon	1824	1653	-9,4%
Rayssac	130	130	0,0%
Réalmont	917	2019	120,2%
Roquecourbe	1242	1254	1,0%
Rouffiac	282	285	1,1%
Saint-André	77	78	1,3%
Saint-Gauzens	362	363	0,3%
Saint-Genest-de-Contest	138	141	2,2%
Saint-Germier	98	100	2,0%
Saint-Jean-de-Vals	47	46	-2,1%
Saint-Julien-du-Puy	220	223	1,4%
Saliès	371	373	0,5%
Sieurac	118	117	-0,8%
Teillet	314	311	-1,0%
Terre-de-Bancalié	909	910	0,1%
Terssac	715	721	0,8%
Vènes	374	381	1,9%
Villefranche d'Albigeois	661	662	0,2%
Total	23 635 dont 5 non domestiques	24 927 dont 4 non domestiques	5,5%

⇒ Forte augmentation de population à noter en 2024 due à l'adhésion du bourg de Réalmont au syndicat du Dadou.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,41 abonnés/km au 31/12/2024 (11,79 abonnés/km l'année précédente).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,04 habitants/abonné l'année précédente).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,1 m³/abonné au 31/12/2024. (108,67 m³/abonné l'année précédente).

1.5. EAUX BRUTES



1.5.1. PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélève 4 443 128 m³ pour l'exercice 2024 (4 444 425 m³ pour l'année précédente).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice N-1 (m ³)	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Prise de Rassisse	Barrage	25 500m ³ /jour	4 444 425	4 443 128	-0%
Prise de la Bancalié	Barrage	0 m ³ /jour	0	0	-
Total		25 500 m ³ /jour	4 444 425	4 443 128	-0%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.



1.5.2. ACHATS D'EAUX BRUTES

Sans objet

1.6. EAUX TRAITEES



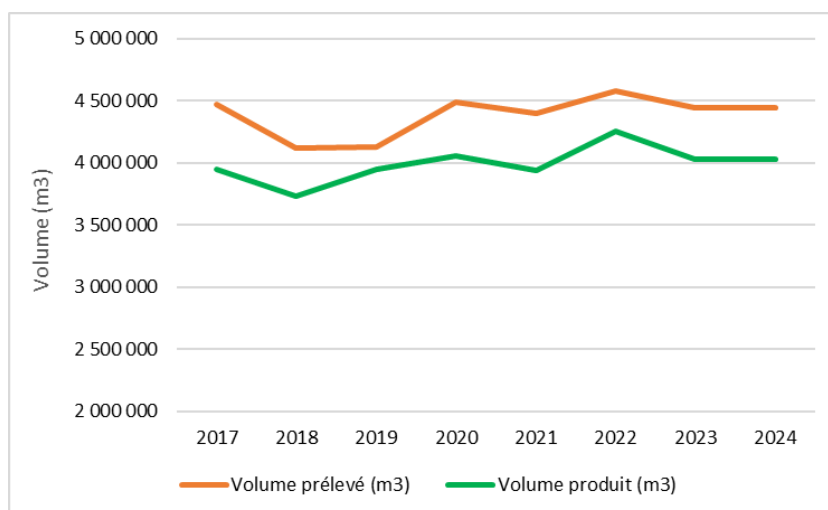
1.6.1. PRODUCTION

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Traitement de Teillet	Réactif

Etant donné que les usines de production génèrent des pertes en eaux (lavage des filtres par exemple), le volume produit total diffère du volume prélevé.

Ressource	Volume produit durant l'exercice N-1 (m ³)	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Prise de Rassisse	4 028 760	4 027 061	0%	50
Prise de La Bancalié	0	0	___%	50
Total du volume produit (V1)	4 028 760	4 027 061	0%	





1.6.2. ACHATS D'EAUX TRAITEES

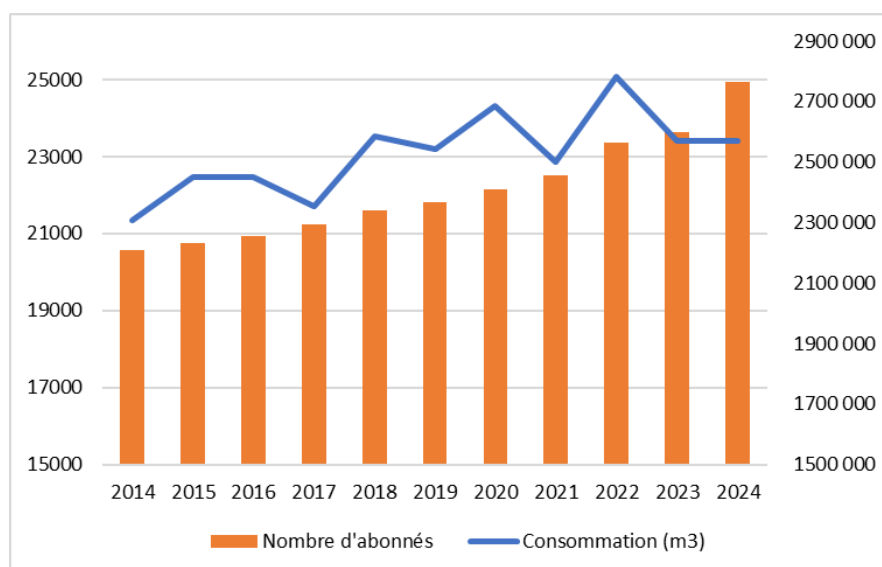
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice N-1 (m³)	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %
Albi	145	98	- 32,4%
Le Fraysse	94 053	104 294	+ 10,9%
SIVOM Plo du Lac	33 797	22 546	- 33,3%
Syndicat Valence Valderiès	25 906	6 027	- 76,7%
Castraïse des eaux	215	228	+ 6,0%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	154 116	133 193	-13,6%



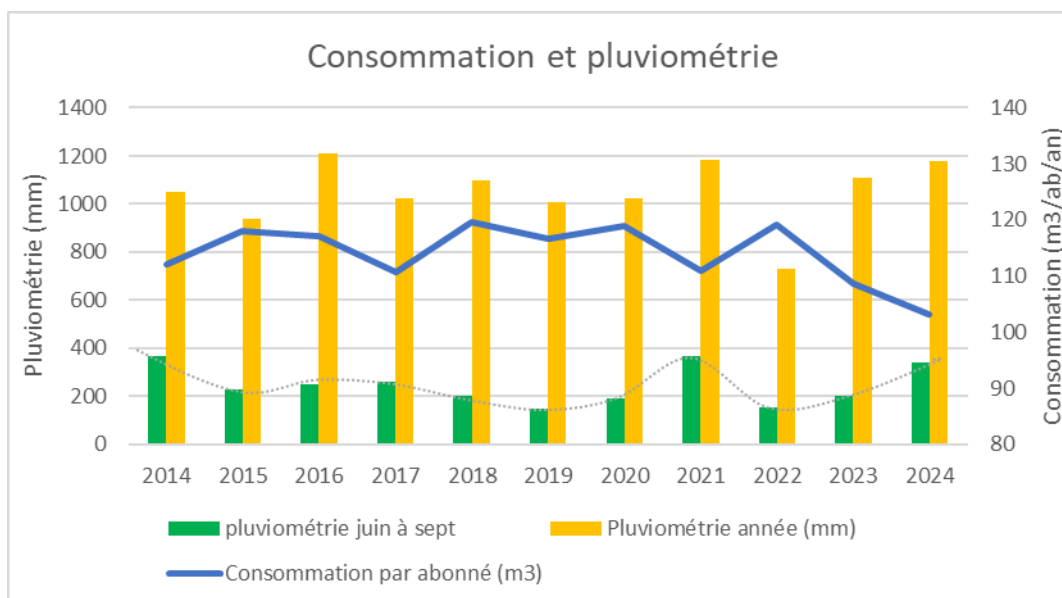
1.6.3. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice N-1 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 569 346	2 570 759	+ 0,1%
Abonnés non domestiques	98	106	+ 8,2%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 569 444	2 570 865	0,06%
PAULINET	24 428	22 095	- 9,6%
GRAULHET	113 172	58 264	- 48,5%
REALMONT (adhésion en juin 2024)	105 633	48 478	- 54,1%
SAINT-JUERY	58 053	63 265	+ 9,0%
SYNDICAT VIELMUR - SAINT-PAUL	199 799	189 895	- 5,0%
Engagements Rayssac-Cambon	686	83	- 87,9%
Total vendu à d'autres services (V3)	501 771	382 080	-23,85%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



⇒ Alors que le nombre d'abonnés suit une augmentation plus ou moins linéaire, la consommation fluctue de façon aléatoire et son augmentation n'est pas proportionnelle à celle du nombre d'abonnés. En outre, pour 2024, la consommation globale se trouve diminuée de la moitié des consommations du bourg de Réalmont qui sont comptées en vente en gros jusqu'en juin 2024. Elle aurait dû augmenter légèrement.



- ⇒ Ces dernières années, la corrélation entre consommation globale et pluviométrie annuelle mais surtout « estivale » semble en toute logique s’observer : moins il pleut, plus on consomme d’eau. **Alors qu’en 2022, la consommation avait nettement augmenté par rapport à 2021, on observe cette consommation de nouveau diminuer avec une pluviométrie estivale quasi-similaire à celle de 2021.**
- ⇒ **Malgré tout, la consommation globale et par abonné diminue de façon indépendante aux conditions météorologiques.**



1.6.4. AUTRES VOLUMES

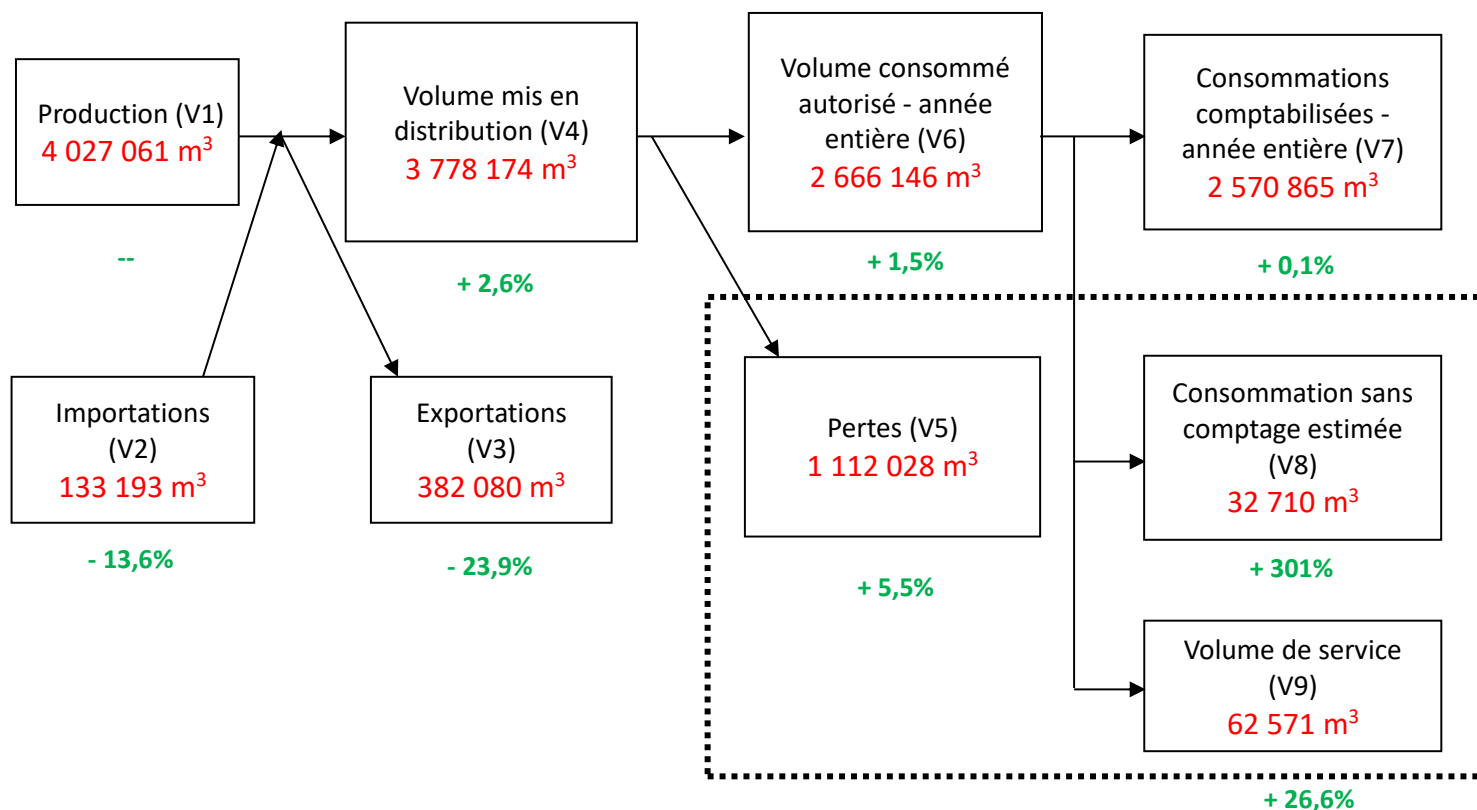
	Exercice N-1 en m³/an	Exercice 2024 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	8 162	32 710	+ 301%
Volume de service (V9)	49 410	62 571	+ 27%



1.6.5. VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice N-1 en m³/an	Exercice 2024 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé - année entière (V6)	2 627 016	2 666 146	+ 1,5%

1.6.6. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 2 010 kilomètres au 31/12/2024 (2 006,1 l'année précédente).

2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Frais d'accès au service : 103,76 € HT au 01/01/2024 (prix 2023)
108,58 € HT au 01/01/2025 (prix 2024)

Tarifs		Au 01/01/2024 (PRIX 2023 appliqué jusqu'en mars 2024)	Au 01/01/2025 (PRIX 2024 appliqué jusqu'en mars 2025)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15/20mm y compris location du compteur	10,00 €	10,00 €
	Abonnement DN 25/30/40mm y compris location du compteur	80,00 €	80 €
	Abonnement DN 60mm ou supérieur y compris location du compteur	164,00 €	164 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,74 €/m ³	0,74 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	93,76 €	98,58 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9452 €/m ³	0,9938 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) ⇒ Performance des réseaux d'eau Potable	0,07 €/m ³	⇒ 0,0711 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) ⇒ Consommation d'eau Potable	0,33 €/m ³	⇒ 0,32€/m ³
	⇒ Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	--	⇒ 0,105€/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **01/12/2023**, effective à compter du 01/01/2024, fixant les tarifs du service d'eau potable

Note : Sur le prix du m³, part syndicale à 0,61€ en 2018 :

- Augmentation de 5 cents en 2019 ;
- Augmentation de 6 cents en 2022
- Augmentation de 2 cents en 2023.



2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 (PRIX 2023 appliqué jusqu'en mars 2024)	Au 01/01/2025 (PRIX 2024 appliqué jusqu'en mars 2025)	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	+ 0 %
Part proportionnelle	88,80	88,80	+ 0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	98,80	98,80	+ 0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	93,76	98,58	+ 5,14%
Part proportionnelle	113,42	119,26	+ 5,15%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	207,18	217,84	+ 5,14%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) ⇒ Performance des réseaux d'eau Potable	8,40	8,53	+ 15,3%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) ⇒ Consommation d'eau Potable	39,60	38,40	
----- ⇒ Performance des réseaux eau potable (agence de l'eau)		8,40	
TVA	19,47	20,46	+ 5,08%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	67,47	75,79	+ 12,33%
Total	373,45	392,42	+ 5,08%
Prix TTC au m³	3,11	3,27	4,84%

Le prix TTC au m³ (3,27 € en 2024) s'applique de façon identique à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **Annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **Semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de **2 893 325 m³/an** (2 986 756 m³/an pour l'année précédente).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation syndicale = sans objet en 2024

Augmentation de la part du délégataire = selon le coefficient K appliqué suivant la formule du contrat de délégation qui prend en compte l'évolution du coût de la vie depuis le démarrage du contrat

Augmentation des redevances Agence de l'eau = impact sur le prix 2024 du second semestre au 01/01/2025.



2.3. RECETTES

Recettes de la collectivité :

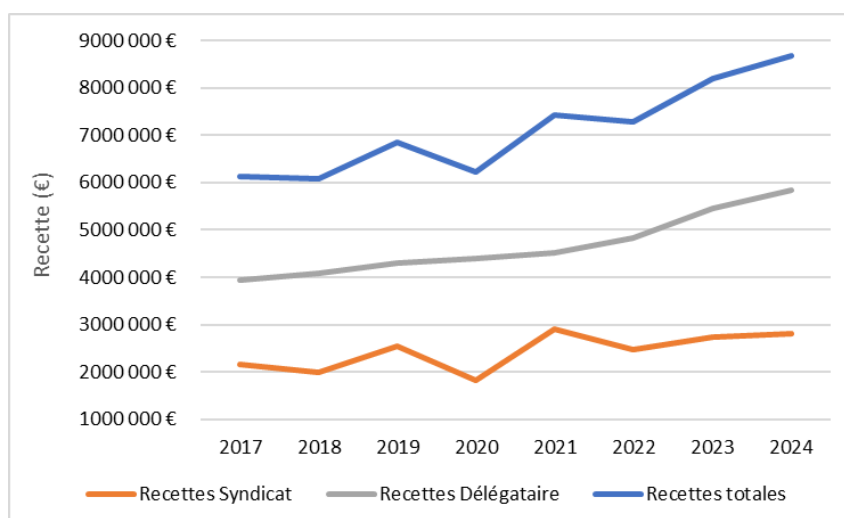
Type de recette	Exercice N-1 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 205 459	2 082 440	-5,6%
<i>dont abonnements</i>	236 440	249 360	+ 5,5%
Recette de vente d'eau en gros	213 070	134 517	-36,9%
Total recettes de vente d'eau	2 418 529	2 216 957	-8,3%
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (Taxe Capitaire)	138 700	140 346	+ 1,2%
Autres recettes (Production électrique)	182 158	465 373	+ 155,5%
Total autres recettes	320 858	605 719	+ 88,8%
Total des recettes	2 739 387	2 822 676	+ 3,0%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice N-1 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	4 693 837	4 979 970	+ 6,1%
<i>dont abonnements</i>	2 190 515	2 458 191	+ 6,7%
Recette de vente d'eau en gros	116 374	204 408	+ 75,6%
Total recettes de vente d'eau	4 810 211 €	5 184 378 €	+ 7,8%
Recettes liées aux travaux	437 385	494 733	+ 13,1%
Autres recettes (préciser)	201 562	168 193	- 16,6%
Total autres recettes	638 947 €	662 926 €	+ 3,8%
Total des recettes	5 449 158 €	5 847 304 €	+ 7,3%

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : **8 669 980€** (8 188 545€ au 31 décembre de l'année précédente).



3. Indicateurs de performance



3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements **réalisés par elle** dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses « Eau produite et distribuée »	Nombre de prélèvements réalisés exercice N-1	Nombre de prélèvements non-conformes exercice N-1	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	171	1	193	1
Paramètres physico-chimiques	145	0	149	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice N-1	Taux de conformité Exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	99,4%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%



3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	97

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU



3.3.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice N-1	Exercice 2024
Rendement du réseau	74,8%	73,3%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) – ILP [m³ / jour / km]	4,27	4,15
Volume vendu sur volume mis en distribution (Rendement primaire) – V7/V4	69,8%	68%



3.3.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTEES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,6 m³/j/km** (1,5 pour l'année N-1).



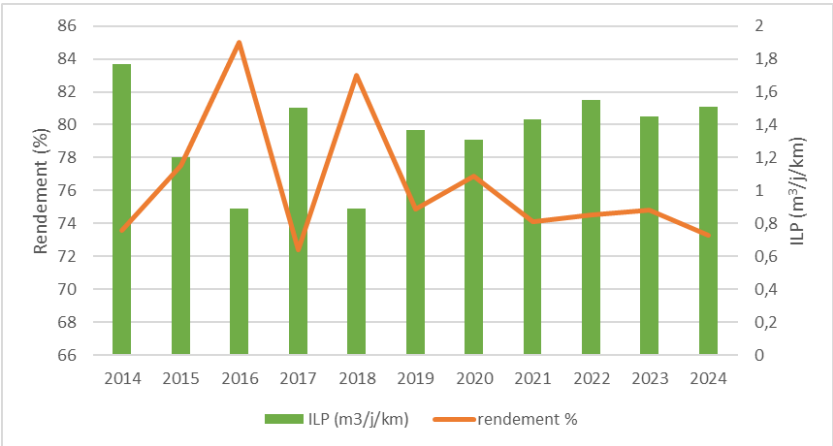
3.3.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire des pertes en réseau =

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **1,5 m³/j/km** (1,4 pour l'année N-1).





3.3.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	8.0	7.6	4.5	3.5	0	0	0	7,8	14	4	3,4	4,5

Au cours des 5 dernières années, **33,7 km de linéaire de réseau** ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,35 %** (0,25% pour l'année N-1).



3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **50%** (50% pour l'année N-1).

4. Financement des investissements



4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice N-1	Exercice 2024
Nombre total des branchements	18 902	18 991
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	12	9
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	129	104
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,06%	0,05%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,68%	0,55%



4.2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice N-1	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 315 141 €	5 606 884 €
Montants des subventions en €	242 165 €	2 736 228 €
Montants des contributions du budget général en €	1 072 976 €	2 870 656 €



4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice N-1	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre de l'année de l'exercice (montant restant dû en €) – en capital		16 092 271,37	16 949 351,97
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	724 646 €	742 919 €
	en intérêts	474 456 €	459 914 €



4.4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **1 640 161 € HT** (1 612 639 € HT pour l'année N-1).



4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants des opérations en €
Sécurisation de l'apport en eaux brutes de l'usine de Teillet par la création d'une liaison La Bancalié/Rassisse et Soutien à l'étiage de La Bancalié :	
- Phase 1 – Alimentation de l'ensemble du syndicat par l'usine de Teillet	5 125 400€ HT FAIT
- Phase 2 – Conservation de la ressource La Bancalié en secours pour l'usine de Teillet	
MARCHE LANCÉ EN 2024 « RESEAUX » =	5 009 502 € HT
MARCHE LANCÉ EN 2024 « POMPAGE » =	1 248 156 € HT
- Phase 3 – Soutien à l'étiage du barrage de La Bancalié par le barrage de Rassisse	dont 90 469€ HT



4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel de renouvellement de conduites AEP - programme annuel envisagé : ALBAN – Grand 'Rue ROUFFIAC – Route d'Aussac AMBIALET – Renforcement MONTFA – Espace Cavailles TERSSAC – Chemin de Vaysse	2025-2026	800 000€ HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a reçu **11 demandes d'abandon** de créance.

2 077 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0008 €/m³** pour l'année 2024 (0,0011 €/m³ pour l'année N-1).



5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE N-1	EXERCICE 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	48 176	49 833
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,11	3,27
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,4%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,8%	73,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,5	1,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,4	1,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,25%	0,35%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50%	50%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0003 €	0,0008